

COMMUNE DE PLUNERET

7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025

Annexe de la délibération n° 20250226/09 :
Rapport d'orientations budgétaires 2025

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. C'est outil de communication politique et financière. Le DOB ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais il permet :

- de discuter et de déterminer les grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- et de définir la stratégie financière de la Commune.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

☛ Le contexte international

2024 aura été une année d'événements qui chacun nous met dans des situations pleines d'incertitudes. La guerre en Ukraine continue de s'enliser. Les Russes, malgré leur supériorité quantitative proclamée en termes de matériel et de troupes, progressent à petits pas. 40 % de leur économie est tournée vers l'industrie militaire, la population est mobilisée par la propagande et la répression policière. Pourtant, ils doivent se faire aider par la Corée du nord en matériel et en hommes. Cela montre leurs limites. Combien de temps les russes vont-ils supporter l'inflation, les restrictions, les blessés et les morts, pour des objectifs peu clairs ?

Les ukrainiens résistent tant bien que mal. La lassitude les gagne aussi. Ils sont aidés au compte goutte par des européens incapables de mettre leurs moyens en accord avec leurs discours pour plein de raisons. Les Etats - unis aident aussi massivement mais pour combien de temps ?

Ainsi, on ne sait pas comment cela peut se terminer.

L'élection de Donald Trump annonce aussi une nouvelle direction pour les EU. L'aide à l'Ukraine sera-t-elle poursuivie ou pas ? Derrière sa promesse de mettre fin à cette guerre en 24 heures, on ne sait pas réellement ce qui se cache ou ce qu'il va faire.

Pour l'Europe, cela voudra certainement dire qu'il faudra prendre en charge notre propre défense, ce qui finalement est assez normal !

D'un point de vue économique, l'arrivée de Donald Trump a été appréciée par les bourses mondiales. Les promesses de baisses d'impôt, de simplification des réglementations et une volonté de relocaliser aux USA la production de biens plaisent aux marchés financiers. Cela est conforté par le choix clair de favoriser les nouvelles technologies (IA, monnaies virtuelles, robotique...) qui sont les seuls vecteurs de gains de productivité réels et donc d'élévation du niveau de vie.

Les chinois sont aussi dans cette compétition.

Pour nous européens, cela est un immense défi auxquels nous avons à faire face si nous voulons maintenir notre niveau de vie et notre indépendance. Mais cela remet en cause notre modèle de société, et en particulier en France.

Au Moyen Orient, les israéliens ont montré leur supériorité militaire impressionnante sur l'Iran, leur ennemi final qui souhaite leur disparition. L'échec de l'Iran est complet, écrasement du Hamas, désorganisation du Hezbollah, chute du régime de Damas. Israël gagne du temps d'existence. L'établissement d'un régime à Damas, plus ou moins contrôlé ou soutenu par la Turquie, peut amener une certaine stabilité à la région. En espérant qu'il ne veuille pas exporter leur régime islamique.

☞ Le contexte économique et budgétaire au niveau national

En France, après la dissolution surprise et des élections législatives expresses donnant lieu à des alliances électorales contre nature sans fondements programmatiques, l'assemblée est dans une situation de blocage complet. Nous nous retrouvons donc avec un Etat sans budget et on ne peut qu'être prudent pour la suite des évènements.

La situation budgétaire est très dégradée et il n'y a pas de perspectives d'amélioration puisque aucune décision n'est prise. Aucune mesure difficile ne sera prise et on va donc continuer vers une molle dégradation de la situation. Cela illustre parfaitement la distance entre les discours de nos dirigeants qui veulent contenter les demandes nombreuses de la population et les réalités économiques qui limitent nos capacités financières. Une prise de conscience est nécessaire.

☞ Le contexte économique local :

En 2024 les droits de mutations sont encore à un bon niveau et les taxes d'aménagement se sont maintenues également. Le nombre de permis de construire est en baisse.

Le raccordement à la station d'épuration de Crac'h est programmé pour 2025. Les solutions techniques pour la traversée du Loch ont été validées par les différents organismes de contrôle. Une solution sur le bas-côté de la départementale évitera de défoncer la rue de Kersalé sur toute sa longueur. Cela va débloquent les projets immobiliers en attente (rue Nicolazic, le lotissement de la Villeneuve et à Mériadec).

En 2025, les droits de mutations devraient se maintenir au niveau de 2024 et les taxes d'aménagement devraient baisser. Mais cela est très soumis à la conjoncture.

L'évolution de la population (Insee) :

| année | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| population INSEE | 5 855 | 5 932 | 6 045 | 6 166 | 6 285 | 6 406 |
| Population DGF | 5 934 | 6 014 | 6 129 | 6 253 | 6 424 | |

* Il s'agit de la population légale millésimée 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025. La population réelle est certainement plus élevée.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2025

☞ Evolution des recettes de fonctionnement

1/ Les principales ressources budgétaires

1.1/ Les concours financiers de l'Etat

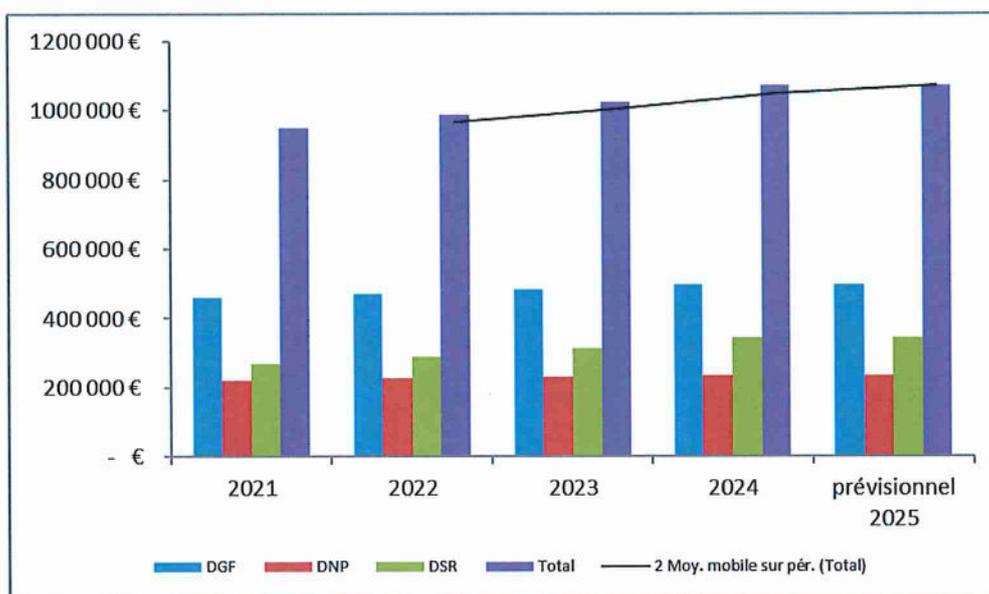
☞ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée d'un forfait par habitant, d'une part liée à la surface de la Commune et à la longueur de la voirie.

☞ La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait continuer à évoluer positivement.

☞ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Evolution des concours financiers de l'Etat

| année | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | prévisionnel 2025 |
|--------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| DGF | 460 088 € | 470 602 € | 481 966 € | 497 687 € | 497 685 € |
| DSR | 268 850 € | 289 487 € | 311 997 € | 342 679 € | 342 680 € |
| DNP | 219 809 € | 225 706 € | 230 986 € | 233 055 € | 233 055 € |
| Total | 948 747 € | 985 795 € | 1 024 949 € | 1 073 421 € | 1 073 420 € |
| évolution | 21 866 € | 37 048 € | 39 154 € | 48 472 € | - 1 € |



1.2/ Les ressources fiscales :

☞ Les contributions directes : Les taux sont inchangés depuis 2009. L'autonomie est restreinte à la taxe foncière qui représente pour la collectivité la masse financière fiscale la plus conséquente. Même si les taux n'augmentent pas, les recettes augmenteront malgré tout du fait de la revalorisation des valeurs locatives de 1.68 % sur 2025. Cette revalorisation est indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

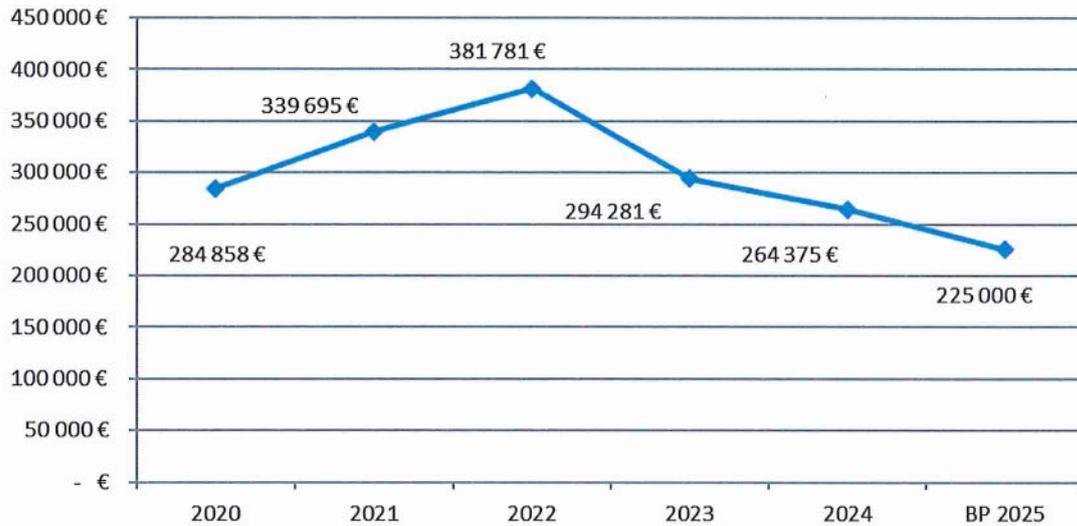
| Taxes ménages | depuis 2009 |
|---|-------------|
| Taxe habitation | 17,14% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 40,46% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 48,75% |

☞ La taxe additionnelle aux droits de mutation

Cette taxe qui s'applique aux transactions immobilières sur la Commune fluctue d'une année sur l'autre. Le taux est de 1.20 % pour la part communale.

Le montant reversé à la Commune a été moindre sur 2024 par rapport à la prévision budgétaire. Cela est lié au contexte économique.

Le produit est estimé à 225 000 € sur 2025.

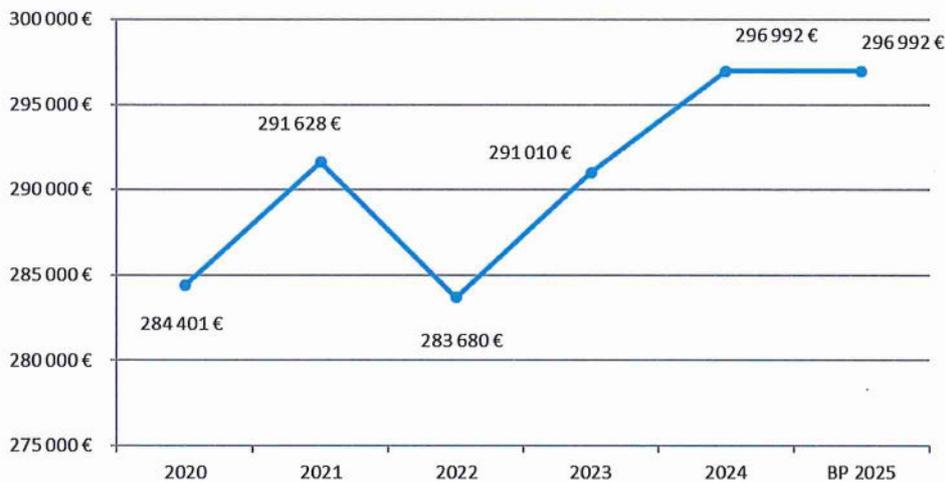


1.3/ Les ressources provenant de l'intercommunalité

☞ Evolution de la contribution économique territoriale (CET).

La CET perçue par la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique est reversée à la Commune sur la base des produits 2003. La loi ne comporte pas de mécanisme d'indexation de cette compensation, d'où une perte de ressources dans la durée.

Le montant perçu sur 2024 a été de 296 992 €. Ce montant tient compte des transferts de compétence et/ou de services vers AQTA (instruction du droit du sol, petite enfance, bibliothèque).



La Commune a également bénéficié sur 2024 de 143 762 € au titre de la dotation de solidarité communautaire.

☞ Evolution des dépenses de fonctionnement

L'objectif sur 2025 est de poursuivre la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement compte tenu que les dépenses progressent plus vite que les recettes (effet ciseau).

La subvention attribuée au CCAS sera moindre suite au transfert au 01/11/2024 de la gestion du domicile partagé à une association privée.

Les dépenses prévisionnelles de personnel

Au 1^{er} janvier 2025, les effectifs de la Commune sont de 60 agents (43 agents titulaires, 17 agents contractuels).

Les mesures prises par le gouvernement s'imposent à la collectivité et ont un impact sur le chapitre 012. La hausse de la cotisation patronale CNRACL de 3 points par an de 2025 à 2028 fera passer à terme le taux de cotisation de 31,65 % à 43,65 %. L'impact financier est estimé à environ 30 000 € par an.

Programmation pluriannuelle des investissements

☛ Les dépenses d'investissement :

En 2025, nous allons terminer les projets engagés, c'est à dire les équipements sur la zone de Lanriacq. La maison du bout du monde est presque terminée, les terrains de pétanques sont déplacés. Il reste la bulle des tennis à supprimer et le nouveau terrain couvert à construire ainsi que le pump track. Il faudra également faire un parking à l'entrée pour organiser le stationnement.

La rénovation du gymnase sera décalée sur 2026. L'architecte ayant été choisi, les études, l'élaboration du projet et le permis de construire seront faits en 2025 pour des travaux en 2026.

Le Centre Technique Municipal sera agrandi pour améliorer les conditions de travail des agents (projet pour fin 2025 et 2026).

Des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales prévu en 2024 seront réalisés en 2025 (SDAPI) en collaboration avec AQTA qui doit reprendre les réseaux d'eaux usées en même temps. Et on en profitera pour réaliser le raccordement pour le lotissement de la Villeneuve.

Enfin, divers travaux sur les bâtiments communaux seront réalisés (Ecole, Eglise, Chapelle) et travaux de voirie.

Enfin à Mériadec, la rénovation de l'ALSH est engagée ainsi que la réalisation du pump track, cela dans le cadre du SIVU.

☛ Les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est assuré en partie grâce aux ressources propres :

- Le virement de la section de fonctionnement
- Les amortissements
- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui constitue une subvention d'aide à l'investissement des collectivités territoriales. Ce dispositif permet également de compenser la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement sous réserve des conditions d'éligibilité.

Et par les subventions d'équipement liés aux projets d'équipement

ETAT

☛ La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR). Des règles d'intervention fixent les projets éligibles avec une critérisation liée au développement durable a été intégrée.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : Dans le cadre de la contribution du département au redressement des finances publiques de l'Etat, le Département a pris la décision de suspendre les subventions aux collectivités, savoir le programme de solidarité territoriale (PST 225 00 €), l'aide à l'entretien de la voirie (20 % de la dépense subventionnable) et aux projets de mobilités douces. Tous les engagements précédemment formalisés par une délibération du Conseil Départemental ou un écrit signé de l'exécutif départemental, seront honorés.

AQTA : Le fonds de concours est réservé aux opérations concernant les communes membres de la communauté de communes AQTA. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement/investissement. Son mode de distribution a été modifié en 2023 pour être ciblé sur de grosses opérations et sur des communes prioritaires.

Morbihan Energies : il finance des travaux de mises à niveau.

Le besoin de financement sera couvert par un emprunt d'équilibre.

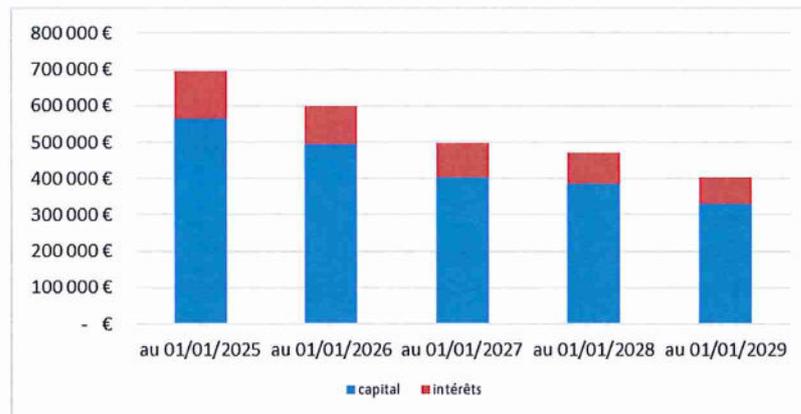
2/ Structure de la dette

Evolution de l'encours de dette (en millions d'euros) (hors Mériadec villages)

En 2024, la Commune n'a pas contracté de nouveaux financements.



Evolution de l'annuité



La capacité de désendettement

Au 31/12/2024, le ratio de désendettement est de 4,53 (4,10 en 2023). Ce ratio détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en affectant la totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule de la façon suivante : encours de dette au 31 décembre / épargne brute de l'année. Avoir un ratio < 8 ans est considéré comme un bon élément de gestion.

La capacité de désendettement est le principal indicateur qui mesure la solvabilité de la Commune. Un indicateur qui augmente indique une situation qui se dégrade. Plus la collectivité dégage de l'épargne brute, plus le ratio sera faible et plus la collectivité pourra poursuivre son désendettement afin de financer de futurs investissements.

Structure de la dette au 01/01/2025

La Commune compte 10 prêts en cours : 9 prêts à taux fixes, 1 prêt indexé sur le Livret A.

Selon la classification Gissler, la totalité des contrats souscrits par la Commune est classée en « 1A », ce qui correspond à un encours « très sécurisé ».

La dette de la Commune ne comporte aucun emprunt toxique.

L'inflation permet de diminuer la valeur relative de l'endettement.

L'état de la dette pour l'année 2025 et les années à venir est la suivante :

| | montant du capital restant dû | Annuité au 01/01/n | | | montant de la dette / habitant | population INSEE | nombre d'emprunts qui se terminent | |
|---------------|-------------------------------|--------------------|-----------|-----------|--------------------------------|------------------|------------------------------------|---|
| | | capital | intérêts | total | | | | |
| au 01/01/2025 | 4 998 862 € | 564 998 € | 131 671 € | 696 669 € | 780,34 € | 6406 | 2025 | 0 |
| au 01/01/2026 | 4 433 864 € | 493 361 € | 106 082 € | 599 443 € | 692,14 € | 6406 | 2026 | 2 |
| au 01/01/2027 | 3 940 503 € | 404 178 € | 94 248 € | 498 426 € | 615,13 € | 6406 | 2027 | 0 |
| au 01/01/2028 | 3 536 325 € | 386 668 € | 83 848 € | 470 516 € | 552,03 € | 6406 | 2028 | 1 |
| au 01/01/2029 | 3 149 657 € | 329 231 € | 75 144 € | 404 375 € | 491,67 € | 6406 | 2029 | 1 |

Lorsque l'on intègre à la dette communale la quote-part des emprunts contractés par Mériadec villages, pour le compte de la Commune, le montant de la dette par habitant au 01/01/2025 est de 822.33 €.

| | montant du capital restant dû au 01/01/2025 | remboursement | |
|-------------------|---|---------------|----------|
| | | capital | intérêts |
| Mériadec villages | 268 974 € | 23 389 € | 4 918 € |

Tout nouvel emprunt souscrit au cours de l'année fera évoluer le montant de la dette par habitant. Ainsi, pour un emprunt d'un montant de 500 000 €, la dette augmenterait de 78 € par habitant.

3/ Le niveau d'épargne

L'épargne de gestion correspond au solde de produits de gestion et des charges de gestion. Elle permet de voir si la Commune ne vit pas au-dessus de ses moyens.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers et des charges exceptionnelles.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour financer les nouveaux équipements après avoir remboursé le capital de la dette.

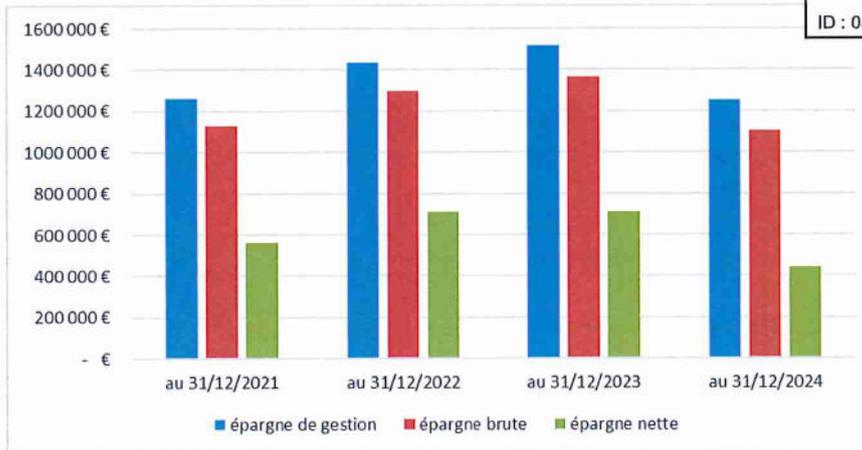
| | au 31/12/2021 | au 31/12/2022 | au 31/12/2023 | au 31/12/2024 |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| épargne de gestion | 1 264 211 € | 1 434 486 € | 1 516 552 € | 1 252 998 € |
| épargne brute | 1 125 015 € | 1 296 553 € | 1 361 660 € | 1 104 339 € |
| épargne nette | 561 296 € | 709 894 € | 709 729 € | 439 075 € |

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 056-215601766-20250227-DC2025022609-DE



Augmenter notre épargne nette est la seule solution pour financer les investissements nécessaires. En effet, nos capacités d'endettement supplémentaires sont presque nulles et les impôts sont déjà élevés. Cela implique de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement et d'optimiser les recettes.

Le financement des investissements peut intervenir de 3 façons : subventions d'équipement, autofinancement, emprunt.

Sur l'autofinancement, seule une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes est possible car le niveau de fiscalité est déjà relativement élevé pour les redevables.

Sur l'emprunt, le niveau d'endettement par habitant doit rester stable. Ce qui ne nous empêche pas de recourir à l'emprunt et donc d'investir dans la mesure de l'extinction naturelle de la dette.

Sur les subventions d'équipements, il convient d'être vigilant sur les dispositifs que nous pouvons solliciter.

PLUNERET, le 27 février 2025,

Le Maire,
Franck VALLEIN

